

COMMUNIQUE

Suite au détachement de Mayotte du code 00269

C'est pendant cette période de campagne électorale aux Comores que les autorités françaises ont décidé de commettre une nouvelle forfaiture contre la loi internationale en obtenant le détachement de Mayotte de l'indicatif téléphonique 269, code obtenu auprès de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) le 5 janvier 1976, c'est-à-dire près de deux mois après l'admission des Comores (Grande-Comore, Anjouan, Mayotte, Mohéli) à l'Organisation des Nations Unies.

Il se trouve que l'UIT est une organisation rattachée au Système des Nations unies, elle regroupe, entre autres, tous les Etats membres de l'ONU. Il était donc logique que l'île de Mayotte, reconnue comme comorienne par une vingtaine de résolutions de l'ONU que la France refuse d'appliquer, ait le même code que ses trois îles sœurs.

Depuis quelques années, et dans la perspective d'une départementalisation de l'île comorienne de Mayotte, les autorités françaises font pression sur les Comores, mettant en avant encore une fois la politique du chantage à la coopération pour que l'Etat comorien accepte que Mayotte ait un code différent. Malgré tout, l'Etat comorien n'a pas cédé.

C'est donc en contournant les principes de l'UIT que l'Etat français vient de rattacher Mayotte au code 262 qui appartient déjà à l'île de la Réunion sous souveraineté française.

Le Collectif Comores-MasiwaMane ne cesse depuis sa création de condamner le comportement hors-la-loi d'un pays qui se dit « le pays des droits de l'homme », prompt à critiquer le fait que les Etats-Unis ne respectent pas les résolutions de l'ONU mais qui n'hésite pas à piétiner les résolutions qui lui sont applicables. Encore une fois aujourd'hui, la France a décidé de faire prévaloir la loi du plus fort contre le droit international et contre le petit Etat des Comores.

Il y a un an déjà, le Collectif Comores-MasiwaMane avait mis en garde le Gouvernement du Président Sambu, et particulièrement le Ministre des Relations Extérieures, Ahmed ben Saïd Jaffar sur le fait que les Comores ne pouvaient pas se payer le luxe d'une année de réflexion pour savoir si la question de l'île comorienne de Mayotte devait être réintroduite à l'Assemblée Générale de l'ONU ou pas, à un moment où l'Etat français a profité de la crise séparatiste pour renforcer sa position.

A l'époque, le Ministre, feignant d'ignorer l'urgence de cette question nationale, disait dans une déclaration à la presse qu'il avait besoin d'entrer en contact avec d'éventuels soutiens avant d'engager une procédure à l'ONU. Cela fait presque un an. Aucun Comorien ne sait aujourd'hui quelles démarches ont été entreprises par le gouvernement ni vers quels partenaires. Le gouvernement et notamment le ministère des Relations Extérieures n'a fait aucune déclaration sur cette question.

En un an, les diplomates français ont eu le temps de jauger le Président Sambu et son gouvernement, et s'ils choisissent aujourd'hui de reprendre la politique du fait accompli c'est qu'ils ont compris qu'ils n'ont plus rien à craindre des réactions du Gouvernement comorien, qui n'ira sans doute pas au-delà des protestations d'usages destinées à apaiser les citoyens.

Le Collectif Comores-MasiwaMane en appelle au patriotisme du Président pour qu'à l'occasion des nombreuses nominations qu'il vient d'effectuer dans les différentes missions extérieures, il fasse enfin honneur au serment sur le Coran qu'il a fait de défendre l'unité et l'intégrité des Comores en toutes occasions.

Le Collectif Comores-MasiwaMane
Le 5 avril 2007